

Conseil de développement



Rapport d'activités 2014 **Programme de travail prévisionnel 2015**



Adopté par l'Assemblée générale du 24 juin 2015

Conseil de développement de l'agglomération brioquine et du pays de Saint-Brieuc
Centre Héméra
8 rue des Champs de Pie
CS 40 532
22035 SAINT-BRIEUC Cedex
02 96 58 62 26
Etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org

1. Le Conseil de développement : présentation et fonctionnement

Créé en 2002, le Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc est structuré en association loi 1901.

Il se définit ainsi :

« Instance représentative de la diversité des acteurs locaux le Conseil de développement est l'interlocuteur permanent des élus à l'échelle du Pays et de l'Agglomération. Il s'attache à participer à la construction des politiques territoriales, à penser le développement durable des territoires, en éclairant les réflexions des décideurs par le biais d'avis et de préconisations. »

Il a vocation à :

- ✓ mobiliser, décloisonner et fédérer durablement en son sein les acteurs locaux
- ✓ faciliter les échanges, les débats publics et participatifs, le brassage des idées et des points de vue, vecteurs de développement et d'innovation
- ✓ favoriser tout particulièrement l'émergence de démarches innovantes et prospectives
- ✓ participer au processus de décision
- ✓ contribuer à la construction d'une citoyenneté renouvelée en favorisant l'implication de la population dans sa diversité (jeunes, actifs,...)
- ✓ former ses membres et informer plus largement la société
- ✓ se faire l'écho des évolutions sociétales et relayer les besoins et les propositions des citoyens »

Extrait des travaux du réseau des CD bretons « Quels CD demain ? » - 2013

Le Conseil de développement de l'agglomération briochine et du pays de Saint-Brieuc se reconnaît pleinement dans ces vocations qui ont été définies au niveau du réseau régional. **En y répondant, le Conseil de développement contribue à un développement durable du territoire.**

Fonctionnement et représentativité :

Le Conseil de développement est composé principalement de personnes morales, réunis au sein de 4 collèges différents. Les personnes physiques (citoyens, habitants, personnes travaillant sur le territoire,...) peuvent participer à l'association via le collège 5.

Afin de garantir la cohérence des avis et propositions, la représentativité du Conseil de développement est ainsi assurée :

a) par le rattachement des adhérents au sein de 5 collèges d'appartenance :

Collège 1	Entreprises, activités professionnelles non salariés et organismes de développement
Collège 2	Etablissements publics et services publics
Collège 3	Syndicats de salariés
Collège 4	Vie collective
Collège 5	Habitants, citoyens

b) par un équilibre entre collèges qui est fixé au niveau du Conseil d'administration :

15 administrateurs, dont

4 membres pour le collège 1

4 membres pour le collège 2

2 membres pour le collège 3

4 membres pour le collège 4

1 membre pour le collège 5

1 Président, issu du collège 1, 2, 3 ou 4.

La vie de l'association prend appui sur

- **une assemblée plénière**, composée de l'ensemble des adhérents, qui fixe les grands objectifs de travail annuels
- **un Conseil d'administration**, garant de la représentativité des collèges, qui assure l'administration de l'association et prend les décisions courantes
- **des groupes de travail thématiques** ponctuels, qui élaborent les réflexions et sont ouverts à toutes personnes intéressées (adhérents ou non).

Pour répondre à sa vocation, le Conseil de développement se donne les objectifs suivants :

- **S'informer, participer et suivre les politiques publiques menées à l'échelle du pays ou de l'agglomération**

Le Conseil de développement s'informe et suit les politiques du pays, et plus ponctuellement, de l'agglomération. Il s'informe, met en débat, propose ou préconise des idées, qui s'adressent aux élus en fonction des politiques menées.

Les principaux supports utilisés : la participation aux instances du pays, des rencontres d'information sur les politiques locales, des contributions écrites qui s'adressent aux élus.

- **Mener des réflexions, s'informer, faire des propositions sur toute question ou problématique locale**

Le Conseil de développement anime des réflexions thématiques, sur saisine des élus ou autosaisine. Il s'informe, auditionne des experts ou des acteurs locaux, interroge, mobilise, met en débat, propose ou préconise des idées, qui s'adressent aux élus voire aux acteurs locaux.

Les principaux supports utilisés : la collection des Cahiers du Conseil de développement, des soirées-débats publics.

Dans le choix et l'approche des thématiques, le Conseil de développement privilégie systématiquement une approche prospective : en quoi le sujet étudié est-il important pour l'avenir du territoire ? En quoi contribuera-t-il à le façonner ? De façon transversale, les participants sont systématiquement invités à se demander : « *et demain ?* » de manière à envisager de manière évolutive et prospective les sujets appréhendés.

Ex : le cahier sur « les évolutions des services à la population » (2011)

Le Conseil de développement privilégie également une approche transversale, car les politiques thématiques ne sont pas indépendantes, mais au contraire en constante corrélation.

Ex : le cahier « les interactions entre la gestion des déchets et l'urbanisme et l'aménagement du territoire » (2010)

- **Valoriser et contribuer à la démocratie participative**

La valorisation et la contribution à la démocratie participative se décline en 2 axes complémentaires :

- **l'animation générale de l'association** (son fonctionnement, sa composition, sa gestion, sa communication et la mobilisation des participants), qui sert de support à la déclinaison des 2 autres objectifs
- **la participation aux échanges entre Conseils de développement**, et plus particulièrement au niveau régional, via le réseau des Conseils de développement bretons.

2. Rapport d'activités 2014

S'informer, participer et suivre les politiques publiques menées à l'échelle du pays ou de l'agglomération

- **Suivi et participation aux instances du pays : information et suivi des politiques menées par le syndicat mixte**

Le Conseil de développement a suivi et participé aux politiques menées par le Syndicat mixte en participant aux bureaux et comités syndicaux du pays. En effet, il dispose, à titre consultatif, de :

- 2 sièges en bureau syndical
- 5 sièges en comité syndical.

La participation à ces instances permet au Conseil de développement de suivre, au quotidien, les activités du Syndicat mixte du pays. Les informations sont diffusées ensuite au sein du Conseil d'administration.

Participation à 6/7 bureaux syndicaux

Participation à 8/9 comités syndicaux

Les référents : Jacques UGUEN, Erwan HERVE/ Michel NEZET, Jocelyne CACCIALI, Louis-René SIFFERT/ Jean-Edmond COATRIEUX, Loïc TOUPIN

Temps d'implication des bénévoles estimé à 75h.

En complément, le Conseil de développement a participé, dans la suite de ces travaux de 2013, à l'enquête publique de révision du Schéma de cohérence territoriale, en y apportant une contribution.

Le Conseil de développement a également contribué à la réflexion relative à la gestion intégrée de la zone côtière, en organisant une réunion spécifique sur ce sujet, mais également en synthétisant les travaux qu'il a menés et qui étaient à même d'enrichir la réflexion.

Enfin, le Conseil de développement a organisé un temps de présentation du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, lequel était articulé avec une visite du lycée professionnel St Ilan.

Référent : M. UGUEN

Temps d'implication des bénévoles estimés à 26h

Perspectives 2015 : poursuivre le suivi des travaux du pays

L'année 2015 va être l'occasion, pour le pays récemment transformé en Pôle d'équilibre territorial et rural, d'élaborer son projet de territoire. Le Conseil de développement s'associera étroitement à cette élaboration, afin d'enrichir les réflexions en relayant les propositions de la société civile.

Le Conseil de développement suivra également avec intérêt la démarche de gestion intégrée de la zone côtière qui se met en place, compte tenu de l'importance, pour le territoire, du littoral.

➤ **Suivi et participation à l'élaboration du contrat de partenariat**

C'est sur le travail de préparation du contrat de partenariat que le Conseil de développement a le plus étroitement travaillé avec le syndicat mixte du pays.

En termes de stratégie et de priorités pour le territoire, le Conseil de développement a ainsi :

- formalisé et communiqué sur les axes qui lui semblent prioritaires, au travers d'une contribution écrite ;
- contribué à la préparation des appels à manifestations d'intérêt relatif aux fonds régionaux et aux fonds leader ;
- informé ses adhérents sur la politique territoriale régionale 2014-2020, au travers d'une note d'information ainsi que d'une rencontre publique co-organisée avec le syndicat mixte du pays ;
- Défini les modalités de participation des acteurs privés issus du Conseil de développement aux comités de programmation

La réflexion du CD sur la préparation du contrat et les modalités de participation au suivi de leur mise en œuvre s'est faite en étroite articulation avec les travaux menés sur ce sujet par le réseau des CD bretons.

Publication d'une contribution pour une stratégie de développement du pays de Saint-Brieuc, diffusé à plus de 200 exemplaires

Publication d'une note d'information pédagogique sur les grands principes de la politique territoriale 2014-2020, par ailleurs valorisée et mutualisée au sein du réseau des CD bretons

Contribution aux outils créés par le réseau des CD bretons sur l'accompagnement des CD dans la politique territoriale 2014-2020

Contribution à la rédaction des appels à manifestation d'intérêt fonds régionaux et Leader, dans une logique de co-construction avec le pays

Organisation de 9 réunions du groupe de travail, dont un CA, exclusivement dédié à ce sujet. Une réunion a été organisée en présence de la conseillère régionale référente du pays ; le vice-président du pays a été invité à deux rencontres.

Co-organisation, avec le pays, d'une réunion publique d'information et d'une rencontre avec les acteurs du monde rural, les participants étant principalement issus du Conseil de développement

Les référents : Jacques UGUEN (Président), Céline MORIN (vice-présidente déléguée au suivi du contrat de partenariat)

Temps d'implication des bénévoles estimé à 203h.

Perspectives 2015 : poursuivre la co-construction, avec le pays, du contrat et de sa mise en oeuvre

Après un travail sur l'AMI Leader en tout début d'année 2015, le Conseil de développement s'attachera à mobiliser et identifier nommément parmi ses membres ceux qui siègeront, à titre privé, au sein du comité de programmation.

Le Conseil de développement travaillera également à l'accompagnement de ces membres, afin que leurs travaux enrichissent les réflexions et connaissances du Conseil.

➤ **Informations sur les politiques de Saint-Brieuc Agglomération**

Le Conseil de développement avait informé Saint-Brieuc Agglomération de son souhait de suivre la mise à jour du programme local de l'habitat. Toutefois, le Conseil de développement n'a pas été associé à cette réflexion.

En revanche, il a été associé aux rencontres de travail relatives à la préparation du contrat de ville.

Le référent : M. COATRIEUX (vice-président chargé du suivi du SCOT et de l'aménagement)

Temps d'implication des bénévoles estimé à 2h

Perspectives 2015 :

Le Conseil de développement continuera de suivre la préparation du contrat de ville

2015 est aussi l'occasion, pour l'agglomération, de réactualiser son projet de territoire. Le Conseil de développement souhaite y être associé, afin de pouvoir y contribuer.

Mener des réflexions, informer, faire des propositions sur toute question ou problématique locale :

➤ **Autosaisine « Comment rester en bonne santé, le plus longtemps possible ? »**

L'année 2014 a été l'occasion de finaliser cette réflexion engagée fin 2013, en organisant plusieurs réunions du groupe de travail et en publiant notamment un cahier sur le sujet. La soirée-débat initialement prévue sur ce sujet a été reportée, faute de disponibilités des intervenants pressentis.

Le Cahier, imprimé à 1 000 exemplaires, a été diffusé auprès de 500 partenaires.

1 Cahier publié, diffusé à 500 exemplaires

2 réunions du groupe de travail organisées

Référent : M. DEVAUX

Temps d'implication bénévole estimé à 50h

Perspectives 2015 : Mettre en débat les préconisations et constats du Conseil de développement sur ce sujet, en organisant une soirée-débat publique (la soirée pourrait être organisée en partenariat avec le CD de Guingamp) .

➤ **Autosaisine sur le vieillissement de la population du pays de Saint-Brieuc : enjeux et opportunités pour le territoire**

Le Conseil de développement a entamé une réflexion sur le vieillissement de la population, dans le pays de Saint-Brieuc et sur les opportunités que cela représente pour le développement du territoire. Ce sujet, compte tenu des perspectives démographiques du territoire, mérite en effet la plus grande attention, pour anticiper l'avenir et les vécus sur le pays de Saint-Brieuc. Du côté des élus du pays, comme parmi les membres du Conseil, ce thème était évoqué de façon récurrente, mais peu creusé.

Quelle économie liée au vieillissement sera générée demain ? Quels emplois, quelles formations pour accompagner le vieillissement de la population (et les services qui seront attendus, demain, par les personnes âgées) ? Quels services liés au vieillissement de la population ? La réflexion entamée s'articulera autour de deux questions centrales et *a priori* sous estimées : quelles richesses tirer et valoriser, du vieillissement de la population ? Comment transformer ce phénomène démographique en opportunité pour le territoire ?

En cohérence avec la stratégie de mobilisation du Conseil de développement, cette réflexion s'appuie :

> sur un groupe de travail du Conseil de développement, ouvert, au-delà des adhérents, à toutes personnes intéressées. L'appel à citoyens lancé dans la presse à cette occasion a mobilisé de nombreuses personnes intéressées par le sujet et/ou les travaux du Conseil de développement, personnes issues de structures (associatives notamment) mais également de nombreux citoyens.

> sur un travail de mobilisation d'acteurs intéressés par le sujet, mais *a priori* éloignés du Conseil de développement (*voir le paragraphe « déclinaison de la stratégie de mobilisation »*). Pour cette réflexion, c'est le public jeune, en formation, qui a été identifié. Leur implication a débuté fin 2014, et se poursuivra en 2015.

1 réunion du groupe de travail organisée

Référent : Jocelyne CACCIALI

Temps d'implication bénévole estimé à 40h

Perspectives 2015 : Poursuivre la réflexion, et la mettre en débat :

> poursuivre les travaux du groupe de travail

> les compléter avec les travaux et enquêtes réalisés avec les jeunes en formation

> valoriser, diffuser, mettre en débat ces réflexions.

➤ **Veille thématique et suivi sur le thème « la mer, facteur de développement du territoire »**

Comme indiqué dans le paragraphe « suivi des travaux du syndicat mixte du pays », le Conseil de développement a contribué à la réflexion relative à la gestion intégrée de la zone côtière, en organisant une réunion spécifique sur ce sujet, mais également en synthétisant les travaux qu'il a menés et qui étaient à même d'enrichir la réflexion.

Référent : Jean-Edmond COATRIEUX, vice-président chargé du suivi du SCOT et de la GIZC

Perspectives 2015 : Le Conseil de développement suivra avec intérêt la démarche de gestion intégrée de la zone côtière qui se met en place, compte tenu de l'importance, pour le territoire, du littoral.

➤ **Permettre aux participants de mieux connaître les acteurs locaux**

Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation, le Conseil de développement a cherché, en 2014, à valoriser les initiatives de ses adhérents, et à renforcer l'interconnaissance entre les acteurs locaux.

Il a ainsi organisé un temps d'échanges et d'informations sur le programme Vir-volt-ma-maison, porté par l'Agence locale de l'énergie. Cette rencontre était également organisée dans la continuité des réflexions qui ont eu lieu en 2013, sur l'habitat.

Dans cette même optique, l'Assemblée générale a été l'occasion, en plus des points formels et des élections, de présenter quelques-unes des initiatives des adhérents de l'association afin de renforcer l'interconnaissance entre les membres (Adaléa, Chambre des métiers, Petits débrouillards, Mutualité Française, Coopératives d'activités et d'emploi).

Le Conseil de développement a également organisé une visite des locaux de la Citrouille, en préalable à une réunion de travail.

7 adhérents au Conseil de développement ont pu, plus spécifiquement, porter à connaissance des membres, leurs activités.

Le référent : M. UGUEN

Perspectives 2015 : Le Conseil de développement s'attachera à continuer la valorisation des travaux et réflexions de ses adhérents.

Il pourra également organiser des temps d'information et de débat ponctuels, sur des thèmes stratégiques pour le territoire.

➤ **Participation au groupe partenarial sur l'innovation sociale, dans la suite des travaux menés en 2013**

Un groupe de travail partenarial ayant pour vocation de contribuer à développer l'innovation sociale s'est constitué dans le pays de Saint-Brieuc, à l'initiative de l'association de développement économique du pays de Saint-Brieuc et du pôle de l'économie sociale et solidaire. Le Conseil de développement y participe, par la voix de Mme MORIN.

Un groupe de travail « innovation sociale » interne au Conseil de développement s'est réuni ponctuellement, afin d'abonder les réflexions du groupe partenarial. Il a notamment axé sa réflexion sur l'innovation sociale sur le vieillissement de la population. Cette réflexion ponctuelle a donc permis de contribuer et d'anticiper les travaux du Conseil sur le vieillissement.

1 réunion interne organisée

La référente : Nicole MORIN

Temps d'implication bénévole estimée à 24h

Perspectives 2015 : L'innovation sociale peut se décliner sur différents thèmes ; de manière transversale, le Conseil de développement veillera à sa prise en compte dans ces réflexions, par exemple dans celle relative au vieillissement.

Ce sujet est par ailleurs fortement porté par le pôle ESS du pays de Saint-Brieuc, qui est actif dans le Conseil de développement. Un suivi sur ce thème sera donc assuré.

Valoriser et contribuer à la démocratie participative

➤ **Animation et gestion courante de l'association**

Ces missions régulières sont effectuées couramment : gestion administrative et financière, relations avec les adhérents, organisation des conseils d'administration et de l'assemblée générale,...

Conformément aux statuts, l'année 2014 a également été marquée par le renouvellement des instances dirigeantes de l'association, lequel intervient tous les trois ans.

Les référents : Jacques UGUEN, accompagné des 15 membres du CA

7 réunions du CA organisées, dont 1 spécifiquement dédié à la contractualisation

1 Assemblée générale

Temps d'implication bénévole estimé à 404 h

Perspectives 2015 : Poursuivre l'animation de l'association

➤ **Ouverture du CD et mobilisation interne : adoption et déclinaison d'une stratégie de communication**

Dans la logique de la stratégie de communication adoptée début 2013, le Conseil de développement a poursuivi la déclinaison de la stratégie dirigée vers les adhérents, le grand public et les adhérents potentiels, et notamment :



- Création et diffusion du bloc-marque valorisant les adhérents
- Publication sur « la place du citoyen dans le débat public », réalisée en guise de synthèse de la soirée-débat qui avait été organisée en décembre 2013, et largement diffusée à l'ensemble des élus du territoire.

Enfin, le Conseil d'administration a validé et commencé à mettre en œuvre, sur proposition du groupe de travail ad hoc, une stratégie de mobilisation de publics a priori éloignés du Conseil de développement.

En effet, cette stratégie repose sur 2 constats :

- la nécessité d'aller vers, telle que cela avait été évoqué lors de la soirée-débat « La place du citoyen dans le débat public »
- les fortes attentes de concertation exprimées ; en effet, le Conseil de développement a été sollicité par un organisme de formation auprès de jeunes en insertion (l'AMISEP) afin d'y présenter les perspectives de développement du territoire. Lors des échanges avec les jeunes, le besoin d'être associé à ces réflexions, l'envie d'être informé et de participer aux prises de décisions sont apparues de façon très forte. Cela confortant ainsi le Conseil de développement dans la nécessité d'aller à la rencontre de nouveaux publics afin qu'ils contribuent et enrichissent les réflexions sur l'avenir du territoire.

C'est donc au moment du lancement de la réflexion sur le vieillissement de la population que le Conseil de développement a entamé une réflexion pour y associer des jeunes en formation. Un questionnaire test a ainsi été construit pour des jeunes de la maison familiale rurale de Plérin ; les élèves du lycée Jean Moulin devaient également y participer. Ce sont ainsi environ 200 jeunes qui devaient être associés, dans un premier temps via un questionnaire, puis, dans un second temps via l'organisation de rencontres.

Ce projet a été initié et préparé en 2014, la récolte et les échanges avec les jeunes étant programmés en 2015.

*Les référents : M. UGUEN, M. CEVEQUE (vice-président chargé de la communication), M. TOUPIN
Temps d'implication bénévole estimé à 6h, le suivi du projet ayant ensuite été repris par le Conseil d'administration.*

Perspectives 2015 : Poursuivre les réflexions avec les jeunes, sur le vieillissement de la population

Décliner cette mobilisation lors des prochaines réflexions du Conseil de développement

- **Participation au réseau des CD bretons**

Cf. synthèse de l'activité du réseau des CD en 2014, avec la participation du CD aux rencontres et travaux du réseau.

Les référents : M. UGUEN, Mme CACCIALI (vice-présidente chargée du suivi du réseau et des relations avec les CD), M. TOUPIN

Temps d'implication bénévole estimé à 186 h.

➤ **Relations avec les Conseils de développement en France**

En 2014, le Conseil de développement a également participé aux rencontres nationales des Conseils de développement, à Saint-Denis.

Perspectives 2015 : Poursuivre ce suivi, notamment au travers du réseau des CD bretons.

Les référents : M. UGUEN, Mme CACCIALI (vice-présidente chargée du suivi du réseau et des relations avec les CD)

Temps d'implication bénévole estimé à 36h.

3. Les moyens humains en 2014

En 2014, le Conseil de développement a donc augmenté son activité, avec deux principales évolutions :

- **l'implication active dans l'élaboration, la signature et le suivi de la mise en oeuvre des contrats de partenariats**, en cohérence avec la demande du Conseil régional
- la volonté de mobiliser la société civile dans sa diversité, **en impliquant notamment de nouveaux partenaires dans les travaux du Conseil de développement**, en mettant l'accent sur des publics *a priori* éloignés de la participation et des politiques publiques.

En parallèle, il apparaît que le temps dédié à l'animation du réseau des Conseils de développement a été, compte tenu des attentes de ses membres, sous estimé. La coordination technique du réseau a donc représenté, en 2014, 0.19 ETP du temps de travail de l'animatrice du Conseil.

Relevé mensuel du temps dédié à la coordination du réseau en 2014 :

	heures	jours
Janvier	23,5	3,0
Février	45,75	6,5
Mars	21,5	3,0
Avril	40	6,0
Mai	23,25	3,0
Juin	38,5	5,5
Juillet	23,5	3,4
Août	11,25	1,6
Septembre	38	5,4
Octobre	17,5	2,5
Novembre	13,00	1,86
Décembre	21,50	3,07
<i>Congés (10%)</i>	<i>31,73</i>	<i>4,48</i>
TOTAL	348,98	49,30

Le Conseil de développement souhaite que les moyens nécessaires à la vie du réseau soient mis en place, sans toutefois que cela nuise à l'animation du Conseil de développement.

Dans ce contexte, le Conseil de développement a choisi de renforcer les moyens d'animation en son sein. Un salarié a donc été recruté, en appui à la gestion de la vie associative, et est mobilisé sur 2 missions :

- gestion comptable de l'association ;
- mobilisation et ouverture auprès de nouveaux partenaires.

➤ Le temps de travail pour ces missions est de **0.3 ETP** (soit 10,5h hebdomadaires). Compte tenu de ce faible temps de travail, et soucieux de ne pas proposer de poste précaire, le Conseil de développement a proposé un poste de complément. Le recrutement s'est donc fait en permettant à un salarié à mi-temps dans une structure adhérente, de compléter son temps de travail.

A sa demande, le temps de travail de l'animatrice a également été augmenté à un temps plein à partir de septembre.

En moyenne, sur l'année 2014, le Conseil de développement a donc bénéficié d'un accompagnement technique à hauteur de 0.77 ETP.

Les dépenses liées à l'animation technique du Conseil de développement représentent la principale part des dépenses.

En complément, le pays met à disposition pour certaines missions spécifiques (gestion et vie associative) certains de ces agents. La convention initiale prévoit 0.2 ETP mis à disposition mais le réel de 2014 est très largement en dessous (0.04 ETP)¹.

Les conditions de travail au sein du Conseil de développement

Afin d'assurer aux salariés du Conseil de développement des conditions de travail favorables, ces derniers bénéficient des conditions appliquées aux salariés du pays, et notamment :

- grille salariale cohérente avec celle de la fonction publique territoriale
- droit aux tickets restaurants, avec une participation maximale de l'employeur (60%)
- dans des conditions similaires à celles qui s'appliquent dans la fonction publique, autorisations d'absences rémunérées, dans le cadre d'évènements familiaux, d'enfant malades,...

Les salariés du Conseil de développement ont également droit à la formation professionnelle ; à titre d'exemple, en 2014, un des salariés a eu l'occasion de suivre une formation « Innovation et vieillissement », organisée par le CNFPT.

Enfin, le travail des salariés du Conseil de développement fait l'objet d'un suivi régulier (hebdomadaire) de la part du président du Conseil de développement, ce qui permet un dialogue constant entre l'employeur et les salariés.

L'année 2014 en productions écrites

Octobre 2014	Contribution à la révision du Schéma de cohérence territoriale – Participation à l'enquête publique
Octobre 2014	Les Cahiers du Conseil de développement « Rester en bonne santé, le plus longtemps possible : mobiliser toutes les politiques publiques pour rester en bonne santé »

¹ Au niveau budgétaire, le syndicat mixte du pays valorise cette implication sur la base de 0.1 ETP. Le Conseil de développement reprend ces mêmes chiffres dans son budget (rubrique contributions volontaires-prestations).

Juin 2014	Les soirées-débats du Conseil de développement « La place du citoyen dans le débat public »
Mai 2014	Contribution pour une stratégie de développement du pays de Saint-Brieuc

L'année 2014 en réunions

Groupe de travail « Contribution au futur contrat de pays » : 8 rencontres,
 Groupe de travail « Rester en bonne santé » : 2 rencontres
 Groupe de travail « Vieillesse » : 1 rencontre
 Conseils d'administration : 7 réunions
 Soirées thématiques : 1 assemblée générale, 1 réunion d'information sur le SAGE, 1 réunion publique co-organisée avec le pays

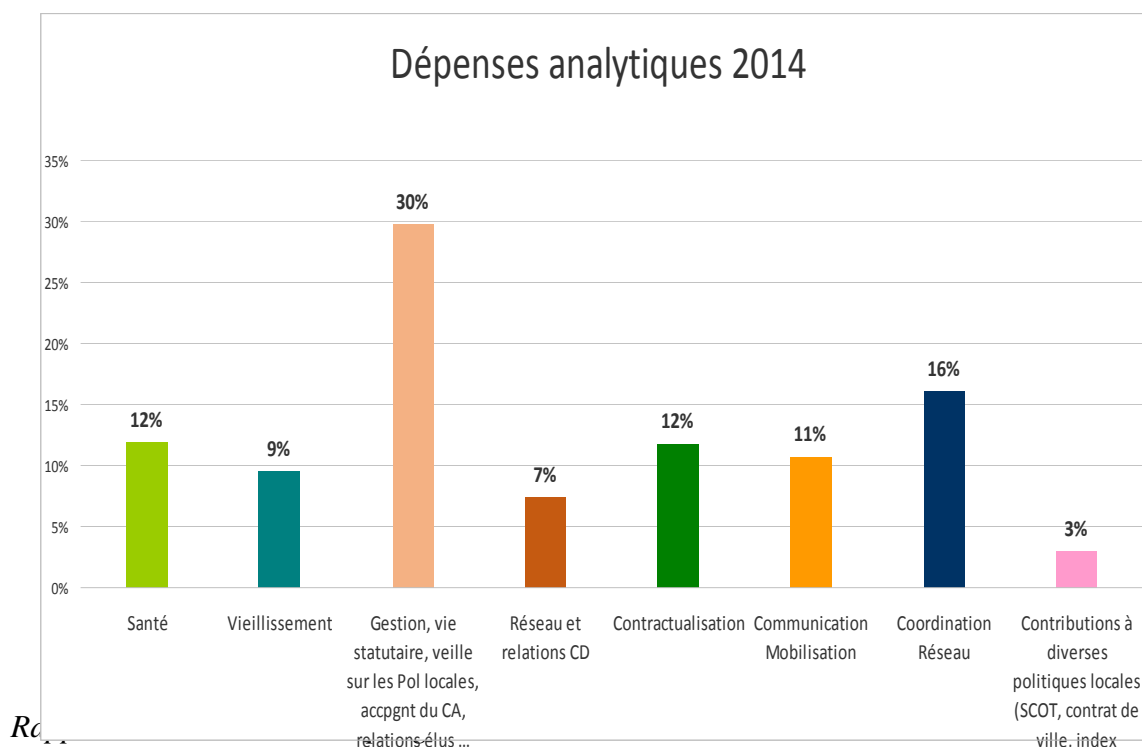
L'année 2014 en implication bénévole

Au total, l'implication bénévole des membres au sein du Conseil de développement a représenté, en 2014, **1 052 heures**. Soit 272 heures de plus qu'en 2013 (780heures de bénévolat recensées).

4. Bilan financier 2014

Dépenses		Recettes	
	Budget réalisé 2014		Budget réalisé 2014
601 - Achats stockés de matériel	1 027,20 €		
616 - Primes d'assurances	507,28 €	7084 - Mise à disposition de personnel facturée	7 322,53 €
618 - Divers (colloques, séminaires, documents)	790,00 €	74 - Subventions	36 854,90 €
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 936,66 €	74 - Subventions Syndicat mixte du pays	22 000,00 €
623 - Publicité, publications, relations publiques	2 105,90 €	74 - Subventions Conseil régional	14 854,90 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	1 364,05 €	74 - Subventions Saint-Brieuc Agglomération	
627 - Services bancaires et assimilés	105,80 €	756 - Cotisations	1 302,00 €
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	323,95 €	762 - Intérêts courus	5,86 €
641 - Rémunération du personnel	25 548,64 €	778 - autres produits exceptionnels	6,00 €
645 - Charges de sécurité sociale et de prestations	10 289,21 €		
647 - Autres charges sociales (Médecine de ville)	102,00 €		
648 - Autres charges de personnel	1 390,60 €		
Sous Total	45 491,29 €	Sous Total	45 491,29 €
Résultat			
TOTAL	45 491,29 €	TOTAL	45 491,29 €

	Budget réalisé 2014		Budget réalisé 2014
Contributions volontaires		Contributions volontaires	
861 - Mise à disposition gratuite de biens	15 938,77 €	871 - Prestations en nature	18933,92
862 - Prestations	2 995,15 €		
864 - Personnel bénévole	15 780,00 €	870 - Bénévolat *	15 780,00 €
Sous total Contributions volontaires	34 713,92 €	Sous-total Contributions volontaires	34 713,92 €
TOTAL	80 205,21 €	TOTAL	80 205,21 €



5. Objectifs de l'année 2015

Le programme et les objectifs de travail de 2015 s'inscrivent dans la continuité des projets engagés en 2014.

S'informer, participer et suivre les politiques publiques menées à l'échelle du pays ou de l'agglomération

➤ **Suivi et participation aux instances du pays : information et suivi des politiques menées par le syndicat mixte**

Le Conseil de développement continuera à suivre, et à contribuer aux politiques menées par le syndicat mixte du pays. Les chantiers sont nombreux, et intéressent le Conseil de développement, notamment de par leur dimension stratégique :

- mise en œuvre du SCOT révisé, après son approbation
- élaboration et mise en œuvre de la stratégie touristique, liée à la mise en place de la destination Baie de Saint-Brieuc, Paimpol, Les Caps
- mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
- mise en place de la démarche de gestion intégrée de la zone côtière,
- négociation, signature et mise en œuvre du contrat de partenariat (*dispositions spécifiques - cf. point suivant*)

Le Conseil de développement s'efforcera de contribuer à ces différentes réflexions.

Enfin, le pays s'est transformé, au 1^{er} janvier 2015, en pôle d'équilibre territorial et rural. Dans ce cadre-là, il va élaborer un projet de territoire. Le Conseil de développement s'est positionné en faveur de cette élaboration, et a souhaité intégrer pleinement cette réflexion.

C'est pourquoi le Conseil a nommé 2 représentants qui participeront, aux côtés des élus, au groupe de travail chargé de son élaboration. Les réflexions collectives du Conseil de développement seront préalablement débattues dans un groupe de travail.

➤ **Suivi et participation à l'élaboration du contrat de partenariat**

L'année 2015 va être l'année de négociation du contrat unique de partenariat d'une part, mais également de sa mise en œuvre, avec la mise en place effective des comités de programmation. Des membres privés issus du Conseil de développement y participeront.

Dans la continuité des travaux menés en 2014, le Conseil de développement s'attachera à mobiliser ses adhérents, et à les accompagner dans ce nouveau rôle. Le Conseil de développement veillera également à diffuser l'information sur le contrat de partenariat et la stratégie du territoire, auprès de ses adhérents.

Le Conseil de développement veillera à l'implication réciproque de ses membres, à la fois dans le comité unique de programmation, mais également en interne. Les connaissances et débats issus du comité de programmation pourront ainsi enrichir et contribuer aux réflexions du Conseil.

Le CD s'efforcera également de veiller à la mise en œuvre de la stratégie et des priorités du territoire, telles qu'elles seront définies dans le contrat.

➤ **Informations sur les politiques de Saint-Brieuc Agglomération**

Le Conseil de développement est associé à l'élaboration de la politique de la ville à l'échelle de l'agglomération. Il suivra donc cette politique.

En complément, Saint-Brieuc Agglomération a prévu, en 2015, de réactualiser son projet de territoire. Les habitudes de travail avec Saint-Brieuc Agglomération étant moins développées qu'avec le pays, le Conseil de développement ne sera pas aussi étroitement associé.

Il cherchera toutefois à relayer et diffuser ses réflexions, afin de contribuer à l'élaboration du projet de territoire de l'Agglomération.

Mener des réflexions, informer, faire des propositions sur toute question ou problématique locale :

➤ **Autosaisine « Rester en bonne santé, le plus longtemps possible : mobiliser la diversité des politiques publiques locales pour le maintien en bonne santé »**

Cette réflexion est close, mais elle n'a toutefois pas été mise en débat en 2014. Le Conseil de développement organisera donc une soirée publique de restitution et d'échanges autour de ses travaux. Cette soirée-débat pourrait être organisée en lien avec le Conseil de développement du pays de Guingamp, très actif sur la santé.

➤ **Autosaisine « Le vieillissement de la population : opportunités et richesses pour le pays de Saint-Brieuc »**

Dans la continuité des travaux entamés en 2014, le Conseil de développement poursuivra cette réflexion, dans l'optique d'éclairer les politiques publiques locales. Le vieillissement de la population doit en effet nécessairement être anticipé sur le territoire, mais également être valorisé.

La forte mobilisation des adhérents et des citoyens à cette réflexion montre bien sa pertinence pour le territoire.

Les travaux du groupe de travail seront complétés et enrichis par un travail de mobilisation et de réflexion mené avec plus d'une centaine de jeunes en formation sur le territoire.

En effet, dans le cadre de la déclinaison de sa stratégie de mobilisation, le Conseil de développement souhaite développer des initiatives « d'aller vers » afin de rencontrer, et échanger avec des publics a priori éloignés des réunions organisées traditionnellement par le Conseil. Des jeunes lycéens, dont la formation les oriente vers le travail en lien avec les personnes âgées (type bac pro « services à la personne ») sont ainsi interrogés et mobilisés pour contribuer à cette réflexion qui concerne l'avenir du territoire : quelles perceptions ont-ils/elles du vieillissement de la population, et des richesses que cela pourrait favoriser pour le territoire ?

Les conclusions du groupe de travail seront finalement valorisées via un Cahier, et mises en débat.

➤ **Autosaisine thématique**

A partir du 2nd semestre, le Conseil de développement commencera une nouvelle réflexion thématique et prospective. Le thème n'a pas encore été arrêté ; il sera retenu au regard de plusieurs critères : sa pertinence pour l'avenir du territoire, son intérêt aux regards des compétences communautaires et du pays, sa cohérence avec les interrogations des élus d'une part, et des acteurs locaux d'autre part. La contribution du Conseil aux discussions dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire pourra ainsi éclairer ce choix.

Les questionnements abordés par le Conseil de développement sont nombreux. A titre d'exemple, ont été évoqués, ces derniers temps : « la mer, facteur de développement du territoire » en complémentarité avec les travaux de la GIZC, les évolutions des modalités d'accès aux services (critère transversal dans le cadre du programme Leader, mais qui concerne également le territoire urbain), ou encore l'impact des évolutions sociétales sur l'habitat.

➤ **Organisations de temps d'information et d'échanges ponctuels thématiques (soirées-débats, plénières,...)**

Les temps d'échanges et d'information proposés par le Conseil de développement pourront concerner les thèmes de travail du pays, mais également des thèmes proposés par les participants.

Sans que les thèmes soient définitivement arrêtés aujourd'hui, le Conseil de développement veillera au caractère stratégique et prospectif des thèmes abordés lors de ces temps d'échanges et de débat.

Valoriser et contribuer à la démocratie participative

➤ **Animation et gestion courante de l'association**

Ces missions régulières sont effectuées couramment : gestion administrative et financière, relations avec les adhérents, organisation des conseils d'administration et de l'assemblée générale,... Elles visent au bon fonctionnement de l'association, et à son adaptation aux enjeux ou problématiques. Elles sont donc nécessaires et seront naturellement poursuivies en 2015.

➤ **Ouverture du CD et mobilisation interne : adoption et déclinaison d'une stratégie de communication**

Dans la continuité de la stratégie de mobilisation et d'ouverture, le Conseil de développement poursuivra le projet entamé avec les jeunes dans le cadre de la réflexion sur le vieillissement. En tirant les enseignements de cette expérience, il poursuivra cet objectif, dans les prochaines réflexions qui se mettront en place.

La mobilisation des membres adhérents se poursuivra ; au-delà du paiement de la cotisation, fixée à 30€ pour les structures et 1€ pour les participants à titre individuel, les membres seront, comme habituellement, mobilisés lors des travaux thématiques du Conseil. Ce dernier veillera également à faciliter l'interconnaissance entre les adhérents, à diffuser l'information sur leurs initiatives et projets, a fortiori lorsque ceux-ci sont cohérents avec les préconisations du Conseil de développement.

➤ **Participation au réseau des CD bretons**

Le réseau des CD bretons, réuni en assemblée plénière fin décembre, a défini, pour l'année 2015, les principaux objectifs suivants :

Objectif 1 : Mettre à disposition des CD un centre de ressources pour faciliter et renforcer la connaissance entre les Conseils de développement, tant sur le fonctionnement que sur les travaux réalisés.

Objectif 2 : Etudier la place de la démocratie participative dans les territoires, dans un contexte de réformes et recompositions territoriales. Cette étude, qui pourrait se faire en partenariat étroit avec le CESER, doit notamment permettre de capitaliser les expériences, les valeurs et les pratiques des CD bretons. Elle vise à étudier le rapprochement entre développement local et démocratie participative qui se joue au sein des CD et les enjeux pour les territoires.

Objectif 3 : Suivre et évaluer la mise en place des contrats de partenariats, et la participation des Conseils de développement à cette mise en oeuvre

Objectif 4 : Assurer les liens avec le CESER, le Conseil régional et les autres acteurs socio-économiques régionaux

Objectif 5 : Accompagner et faciliter la professionnalisation des chargé-e-s de mission

Pour chacun de ces objectifs, des temps d'échanges en plénière et des réunions de travail intermédiaires sont prévus.

En complément, pour faire vivre le réseau au quotidien, sont prévus :

Des temps d'échanges collectifs :

- organisation d'une journée de bilan et de préparation de l'année suivante (fin d'année)
- des temps d'information, d'échanges, de prises de décision sur la vie du réseau

Des moyens pour la coordination et l'animation

- 2 présidents coordinateurs, accompagnés par un comité d'animation
- 0.3 ETP pour la coordination, avec évolution de la convention de mise à disposition avec le CD de Saint-Brieuc
- Une subvention de fonctionnement du Conseil régional

Une mobilisation forte de l'ensemble des CD membres du réseau, lors des journées, dans les groupes-projets, pour la logistique, pour répondre aux sollicitations extérieures.

Le CD de Saint-Brieuc a contribué à définir et identifier ces objectifs, pleinement cohérents avec son programme de travail prévisionnel et son actualité. Il participera donc à l'ensemble de ces travaux.

➤ **Echanges entre les Conseils de développement en France**

Le CD sera enfin attentif au suivi des travaux menés par la coordination nationale des conseils de développement.

6. Les moyens humains en 2015

En 2015, le Conseil de développement a décidé de pérenniser le poste du salarié arrivé en 2014 en renfort de l'équipe.

En effet, ce poste ne s'inscrit plus dans un surcroît temporaire d'activités, car il s'agit désormais de compenser le temps dédié à la coordination technique du réseau qui est prévue, en 2015, à hauteur de 0,3 ETP.

Le Conseil de développement devrait donc bénéficier, en 2015, d'un accompagnement technique à hauteur de 0.8 ETP.

Les conditions de travail au sein du Conseil de développement

Afin d'assurer aux salariés du Conseil de développement des conditions de travail favorables, il a été décidé de leur proposer un certain nombre de conditions appliquées aux salariés du pays, et notamment :

- grille salariale cohérente avec celle de la fonction publique territoriale
- droit aux tickets restaurants, avec une participation maximale de l'employeur (60%)
- dans des conditions similaires à celles qui s'appliquent aux agents du pays, autorisations d'absences rémunérées, dans le cadre d'évènements familiaux, d'enfant malades,...

Les salariés du Conseil de développement ont également droit à la formation professionnelle ; à titre d'exemple un bilan de compétence a été proposé et mis en place pour un des salariés.

Enfin, le travail des salariés du Conseil de développement fait l'objet d'un suivi régulier (hebdomadaire en moyenne) de la part du président du Conseil de développement, ce qui permet un dialogue constant entre l'employeur et les salariés.

7. Budget prévisionnel 2015

Le budget présenté ci-dessous comprend la totalité des dépenses portées par le Conseil de développement (y compris la mise à disposition pour le réseau des CD).

Dépenses		Recettes	
	BP 2015		BP 2015
616 - Primes d'assurances	550,00 €	7084 - Mise à disposition de personnel facturée	12 000,00 €
618 - Divers (colloques, séminaires, documentation)	1 000,00 €	74 - Subventions	
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 000,00 €	Subventions Syndicat mixte du pays	22 000,00 €
623 - Publicité, publications, relations publiques	2 600,00 €	Subventions Conseil régional	25 000,00 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	2 000,00 €	Subventions Saint-Brieuc	
627 - Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	Agglomération	0,00 €
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	200,00 €	756 - Cotisations	1 600,00 €
641 - Rémunération du personnel	33 000,00 €	762 - Intérêts courus	
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	12 950,00 €	778 - autres produits exceptionnels	0,00 €

647 - Autres charges sociales	300,00 €		
648 - Autres charges de personnel	2 000,00 €	Report de l'exercice précédent	0,00 €
Sous Total	60 600,00 €	Sous Total	60 600,00 €
Résultat	0,00 €		
TOTAL	60 600,00 €	TOTAL	60 600,00 €

A cela, s'ajoute le budget relatif à la valorisation des contributions volontaires :

Contributions volontaires		Contributions volontaires	
861 - Mise à disposition gratuite de biens	14 975,00 €	871 - Prestations en nature	18 075,00 €
862 - Prestations	3 100,00 €		
864 - Personnel bénévole	16 000,00 €	870 - Bénévolat	16 000,00 €
sous total Contributions volontaires	34 075,00 €	sous-total Contributions volontaires	34 075,00 €
TOTAL	94 675,00 €		94 675,00 €

Rapports d'activités et financier validés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015.

Jacques UGUEN, Président